

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS219

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« à cet entretien ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel